

PLPDMA 2023-2027

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS DE L'ENTRE-DEUX-MERS

AOÛT 2023



SEMOCTOM



SOMMAIRE

LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

PAGE 3

LE PLPDMA

LE SEMOCTOM

LE DIAGNOSTIC

PAGE 7

LA NOUVELLE STRATÉGIE 2030

LA SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION PLPDMA

AXE 1 : SENSIBILISATION ET COMMUNICATION

PAGE 19

AXE 2 : ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS ET DÉVELOPPEMENT RÉEMPLOI

AXE 3 : LEVIERS POUR CHANGEMENT DE COMPORTEMENT

AXE 4 : GESTION DE PROXIMITÉ DES DÉCHETS ALIMENTAIRES ET VÉGÉTAUX

AXE 5 : DÉVELOPPER UNE COMMUNAUTÉ ENGAGÉE SUR LE TERRITOIRE

ÉVALUATION ET SUIVI PLPDMA

PAGE 30

GLOSSAIRE



LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

La prévention des déchets s'entend avant la production du déchet (amont) et existe par l'action volontaire d'un individu ou d'un groupe (aval). Toute action évitant à un objet ou une substance d'être collecté, réceptionné par un organisme habilité (syndicat, communauté de communes) relève donc de la prévention. Le schéma ci-après présente les principaux leviers de la prévention.

Pour incarner et faire vivre son programme de prévention, le SEMOCTOM souhaite développer une approche renouvelée et une culture commune de la prévention. Pour y parvenir, il est crucial de rendre lisible la politique de prévention et de structurer l'activité du service.

La mise en œuvre de ce programme a pour ambition de permettre aux différents producteurs de déchets, la prise de conscience des enjeux, des leviers accessibles et de faire leurs arbitrages écoresponsables.

Pour cela, la priorité sera mise sur des actions suscitant l'adhésion, la compréhension du geste des acteurs, ainsi que facilitations techniques et financières. Il est également essentiel pour le syndicat de mobiliser et de soutenir les acteurs du territoire dans leurs initiatives écoresponsables.



LE PLPDMA

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) prévu à l'article L. 541-15-1, du Code de l'environnement, a pour objet de coordonner l'ensemble des actions qui sont entreprises tant par le SEMOCTOM que par les collectivités et les organismes associatifs et privés en vue d'assurer la réalisation des objectifs définis au même article du Code de l'environnement.

Ce PLPDMA est un outil de planification territoriale et d'amélioration continue qui vise à atteindre un objectif de baisse des déchets ménagers et assimilés au travers du développement d'actions de prévention.



Le cadre normatif en matière de prévention des déchets repose sur un ensemble de réglementations organisées en trois niveaux de mise en œuvre : le Programme National de Prévention des Déchets (PNPD), les Plans Régionaux de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), et les Programmes Locaux de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) obligatoires et portés par la collectivité en charge de la collecte des déchets.

Pour le SEMOCTOM, ce programme de prévention intervient dans la continuité du projet stratégique En100ble voté par le comité syndical en 2022. Sa construction repose sur le diagnostic et les orientations stratégiques de la concertation territoriale menée pour le projet En100ble, concertation menée entre janvier et juin 2021 avec des rencontres territoriales, un panel citoyen, les élus du territoire et les agents du SEMOCTOM.



Loi grenelle I de 2009 et II de 2010
Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)
Décret n°2015-662 du 14 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)
Loi AGEC 2020-105 du 10 février 2020
Programme National de Prévention des Déchets 2021-2027 de mars 2023



Pour animer et coordonner le PLPDMA, la gouvernance est confiée à la vice-présidente en charge de la prévention des déchets du SEMOCTOM, **Madame Céline Bagolle**, pour incarner la volonté politique, ainsi qu'à la direction de la prévention qui anime et coordonne l'équipe projet pour mener à bien le projet.

La première CCES a été créée lors du comité syndical de septembre 2020.

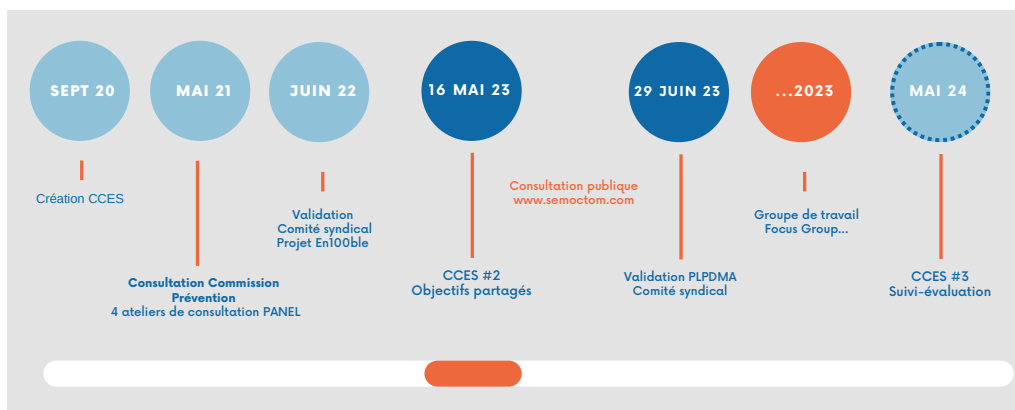
La CCES présentant le PLPDMA s'est déroulée le 16 mai 2023. Sa composition par le SEMOCTOM est volontairement large et participative.

Une centaine de personnes ont été conviées pour donner leur avis et réagir au PLPDMA présenté en séance, une trentaine était effectivement présente, en présentiel ou en visioconférence.



PLPDMA

Diagnostic de territoire
Objectifs partagés
Suivi et évaluation



La consultation du public s'est déroulée entre le 26 mai 2023 et le 21 juin 2023. Le document présenté en séance lors du CCES du 16 mai 2023 a été mis en ligne sur le site du SEMOCTOM. Un e-mail a été envoyé à l'ensemble des habitants du périmètre du SEMOCTOM pour que chacun puisse formuler ses avis sur le document et son contenu à prevention@semocotom.com. Consultation publique relayée également sur les sites internet des communes et CDC ainsi que sur les réseaux sociaux.

Au 21 juin 2023, 88 personnes ont exprimé leur approbation, leurs craintes et leurs freins ou ont fait des propositions d'amélioration. Ces éléments ne modifient pas fondamentalement le contenu du PLPDMA mais l'enrichissent et engagent à développer certaines thématiques et à accentuer la communication sur certains aspects. La synthèse des faits saillants et des propositions utiles au PLPDMA est exposée plus avant.

“

Les membres du **panel** citoyen (48 personnes)
 Les acteurs de l'économie **sociale et solidaire** du territoire (8 structures)
 Les **associations** de citoyens ou environnementales (7 associations)
 Les membres de la **commission** EC Prospective du SEMOCTOM (10 membres)
 Les membres de la **commission** Prévention du SEMOCTOM (26 membres)
 Les acteurs **institutionnels** : un représentant de la Région Nouvelle Aquitaine, un représentant de l'ADEME, un représentant de la CCI

”



LE SEMOCTOM

Le Syndicat de l'Entre-deux-Mers-Ouest de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SEMOCTOM) est un établissement public qui rassemble 7 communautés de communes et 1 communauté d'agglomération. Avec 85 communes à son actif et une population de 114 153 habitants répartis en 45 000 foyers, le SEMOCTOM œuvre dans un territoire qui mêle zones péri-urbaines et rurales. Sa mission de service public est de gérer les déchets ménagers avec comme compétences déléguées par les CDC membres : la prévention, la collecte, le tri et le traitement des déchets produits par les ménages.

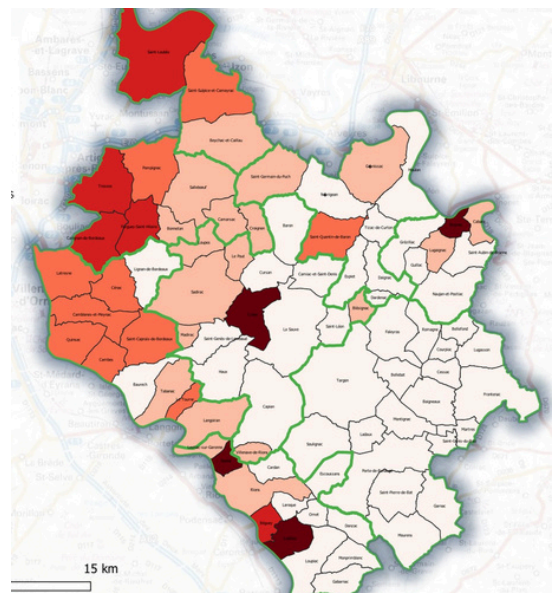
Pour répondre à cette mission, l'organisation dispose de ressources significatives. Ce sont notamment six déchèteries, dont trois ouvertes aux professionnels, ainsi qu'un siège social équipé d'un centre de transfert. Avec une équipe de 132 agents, le SEMOCTOM opère avec un budget de fonctionnement de 20 millions d'euros et un budget d'investissement de 6 millions d'euros.

Le territoire du SEMOCTOM est bicéphale, c'est-à-dire qu'il possède deux caractéristiques majeures. L'ouest concentre 60% de la population, le territoire suit un modèle pendulaire où 64% des actifs travaillent à l'extérieur du territoire et 55% de leurs revenus sont dépensés hors du territoire. En parallèle, le territoire consacre 30% de sa surface à la viticulture et peut maintenir une autonomie alimentaire de 21 jours, en incluant la production viticole.

Cependant, le SEMOCTOM doit faire face à des défis importants.

Le risque d'artificialisation des sols constitue un des enjeux environnementaux du territoire. De plus, bien que 54% des entreprises se concentrent dans quatre communes spécifiques (Beychac-et-Caillau, Latresne, Saint-Loubès et Tresses), la grande majorité d'entre elles sont des Très Petites Entreprises (TPE). Ce contexte économique est associé à une croissance démographique avec une augmentation de 15% de la population entre 2002 et 2022, et une projection de 120 000 habitants d'ici à 2028.

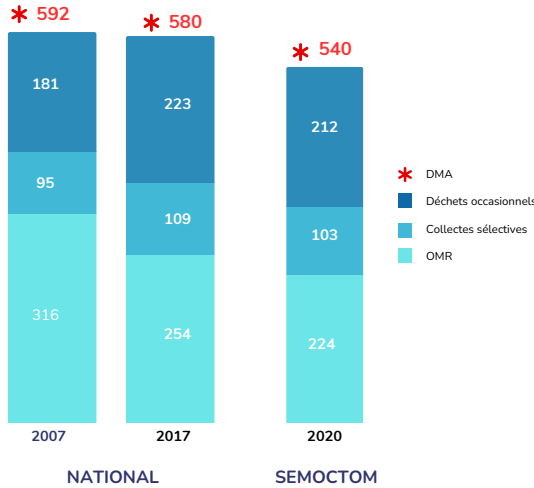
Le revenu moyen du territoire dépasse la moyenne régionale, mais tend à diminuer en fonction de la distance à la métropole bordelaise. L'on observe une précarisation des ménages à l'est du territoire, avec 16% des foyers se situant en dessous du seuil de pauvreté.





LE DIAGNOSTIC

Caractérisations nationales et SEMOCTOM

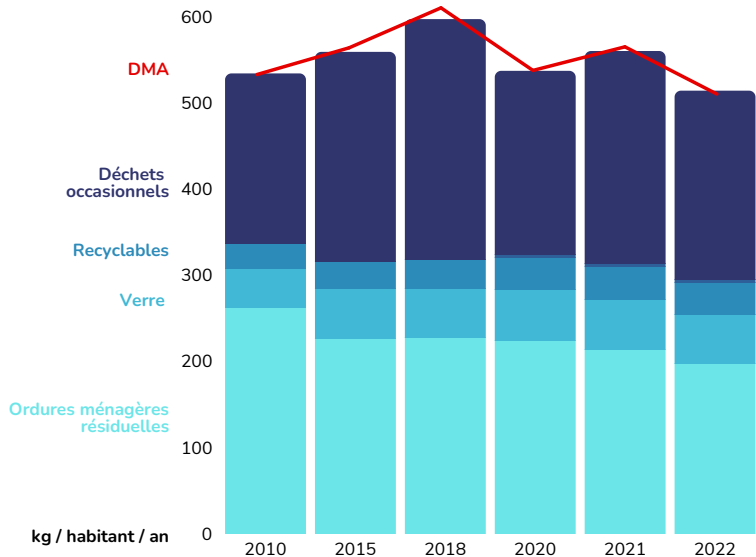


Le MODECOM est une campagne nationale de caractérisation des déchets ménagers et assimilés (DMA) sur tout le territoire français.

Il permet de connaître les ratios nationaux des différents flux ainsi que leur composition.

Ces éléments permettent de situer si la ventilation des flux de déchets par habitant du SEMOCTOM est inférieure aux ratios nationaux.

Évolution des flux de déchets de l'Entre-deux-Mers 2010-2022



Malgré ce positionnement au regard des moyennes nationales de -40 kg/habitant/an, il n'en demeure pas moins que les quantités de déchets produits en 2022 sont loin des objectifs assignés par la loi AGECE, à savoir la baisse de 15 % de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) en 2030 par rapport à 2010.



La poubelle grise, qui contient les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), renferme une grande variété de déchets. En 2022, le SEMOCTOM a réalisé une caractérisation dont le contenu détaillé de la poubelle grise est illustré dans le schéma suivant.

67 kg de Déchets Alimentaires qui comprennent principalement des restes de nourriture. Il est frappant de constater que la moitié de ces déchets provient du gaspillage alimentaire.

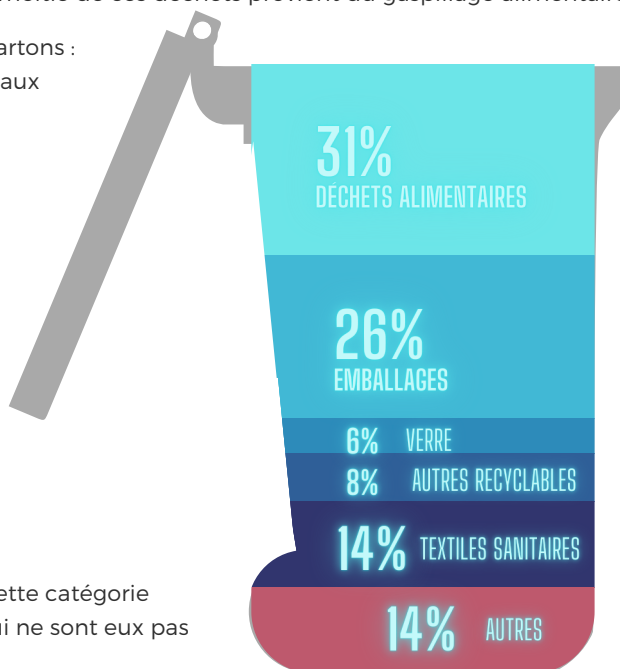
57 kg de Papiers, Emballages et Cartons : Cette catégorie englobe les matériaux d'emballage et les cartons.

12 kg de Verre : Le verre est recyclable à l'infini.

17 kg d'Appareils Électriques, Piles et Textiles : Les appareils électriques et les piles sont souvent recyclables comme les textiles.

30 kg de Textiles Sanitaires : Les textiles sanitaires, tels que les couches et protections périodiques.

30 kg Autres Types de Déchets : Cette catégorie englobe une variété de déchets qui ne sont eux pas valorisables.



En d'autres termes, **un tiers** de la poubelle noire contient des déchets **compostables**, un **autre tiers** des déchets qui ne devraient pas s'y trouver parce que **recyclables** et seulement un **tiers** de la poubelle noire contient véritablement des déchets **résiduels**.

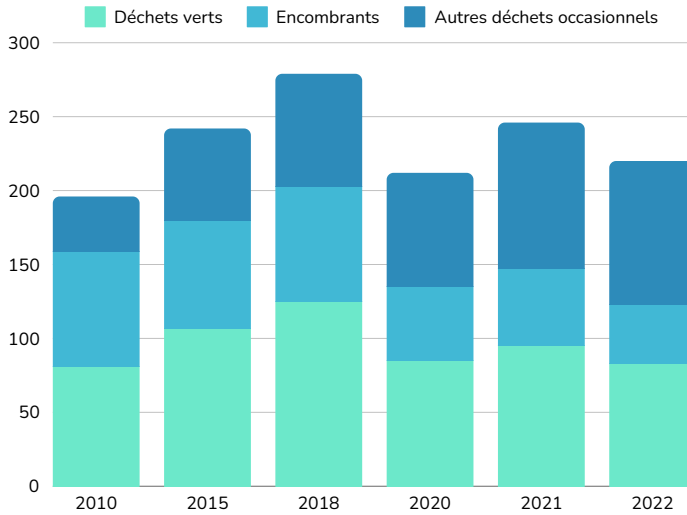
Les déchets occasionnels

Les déchets occasionnels sont ceux apportés en déchèteries, il s'agit des déchets verts, du bois, de la ferraille, des encombrants, entre autres.

En 2022, les végétaux ou déchets verts représentent 38% des apports en déchèteries, soit 85kg/habitant/an. Le fonctionnement de 26 plateformes communales de broyage permet d'éviter 474 tonnes de déchets verts. Également, le potentiel de réduction des déchets verts par le compostage est de 70kg/habitant pratiquant et par an.



Déchets occasionnels de l'Entre-deux-Mers 2010-2022



Les encombrants sont, quant à eux, enfouis et représentent 40 kg/habitant/an, soit 18% des apports en déchèteries. 348 tonnes sont détournées de l'enfouissement avec les nouvelles filières de recyclage proposées en déchèteries. Leur potentiel de réduction se fait via les stratégies de réemploi et de recyclage et une meilleure valorisation qui permettent d'envisager une baisse entre 5 et 10 kg/habitant/an.

Des enjeux réglementaires, financiers et sociétaux

Environnementaux & sociétaux



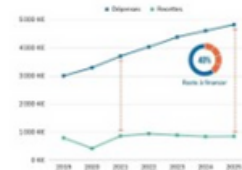
Enjeux **climatiques** autour des énergies renouvelables
 Attentes **sociétales** sur le réemploi et le recyclage
 Besoin de **concertation** exprimé

Réglementaires



2024 Tri à la source des déchets alimentaires
2025 -50% enfouissement (2010)
2030 -15% DMA (2010)

Financiers



Augmentation coûts traitement et TGAP
+ 2 millions € à 2025
 Recettes de moins en moins dynamiques
 Risque d'augmentation fiscalité :
+ 25% à 2027



La loi AGEC pose des enjeux réglementaires majeurs qui nécessitent une adaptation de la gestion des déchets par le SEMOCTOM.

D'ici 2024, le SEMOCTOM doit mettre en place le tri à la source des déchets alimentaires. Cette approche consiste à séparer spécifiquement les déchets organiques issus de la cuisine et de la consommation quotidienne des ordures ménagères résiduelles. Du fait qu'elles en soient séparées, ces matières pourront être transformées en compost à domicile ou en énergie, réduisant ainsi la quantité de déchets envoyés à l'incinération.

L'année 2025 représente un jalon important également pour le SEMOCTOM, avec l'objectif de réduction de moitié la quantité de déchets enfouis par rapport aux niveaux enregistrés en 2010.

Enfin, à l'horizon 2030, le SEMOCTOM vise à atteindre une réduction de 15% des DMA par rapport à la référence de 2010. Cette cible ambitieuse nécessite une approche holistique de la gestion des déchets, attribuant une part centrale à la prévention des déchets des ménages.

Pour le SEMOCTOM, la baisse de 15 % de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) en 2030 par rapport à 2010 équivaut à réduire d'environ 100 kg/an/habitant l'ensemble des déchets produits (DMA).

L'un des défis financiers majeurs est l'augmentation des coûts liés au traitement des déchets et à la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP). Ces coûts en constante hausse représentent une pression financière pour le SEMOCTOM.

D'ici 2025, les dépenses supplémentaires liées à ces coûts sont estimées à 2 millions d'euros. La TGAP, qui est une taxe imposée sur les activités polluantes, peut avoir un impact significatif sur le budget de l'organisation.

Pour faire face à ces enjeux financiers, le SEMOCTOM s'est engagé dans l'exploration de nouvelles sources de revenus, l'optimisation des coûts de fonctionnement, la recherche de subventions ou de partenariats, ainsi que des initiatives visant à encourager la réduction des déchets à la source.

Enfin, les défis environnementaux et sociétaux sont évidemment cruciaux : le changement climatique est une préoccupation commune et le SEMOCTOM est conscient de son rôle dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre.



Le bilan prévention

Dans le contexte de la structuration du service Prévention des déchets et Mobilisation territoriale début 2023, une évaluation des actions de prévention envisagées, sollicitées, amorcées ou achevées a été réalisée en Commission Prévention le 15 février 2023, en collaboration avec les membres du personnel en charge de la prévention, de la communication, de la direction générale des services administratifs et avec des élus du SEMOCTOM.

L'objectif central de cette démarche était d'établir un examen approfondi des initiatives de prévention dans le but de renforcer la lisibilité et la justification du déploiement de la politique du Programme Local de Prévention et de Gestion des Déchets des Ménages et Assimilés (PLPDMA).

Son but était de parvenir à une politique co-élaborée, caractérisée par une mise en œuvre lisible et fondée sur des arguments solides. Dans ce contexte, notre objectif spécifique était de hiérarchiser les projets dans le temps tout en évaluant la capacité opérationnelle du SEMOCTOM, tant sur le plan financier qu'humain, à mettre en œuvre ces projets.

Nous avons établi une série de critères qui nous permettront de cerner les avantages et inconvénients de chaque projet.

Ces critères sont conçus pour attribuer des notes allant de 0 à 5 à chacun des aspects suivants :



- Le projet aligne-t-il ses objectifs sur les orientations politiques actuelles du SEMOCTOM ?
- Les diagnostics et les gisements associés au projet sont-ils significatifs et bien définis ?
- Le projet requiert-il des investissements financiers et humains considérables ?
- Le projet est-il relativement facile à mettre en œuvre ?
- Le projet bénéficie-t-il à un nombre substantiel de parties prenantes ?
- Le projet est-il susceptible d'être bien accueilli par les parties prenantes ?
- Le projet a-t-il un impact direct sur les gisements de déchets ?
- Le projet est-il susceptible d'avoir un effet positif sur les comportements des parties prenantes en matière de gestion des déchets ?
- Le projet apporte-t-il une valeur ajoutée importante au territoire concerné ?
- Le projet peut-il être mis en œuvre avec succès à court ou à long terme ?

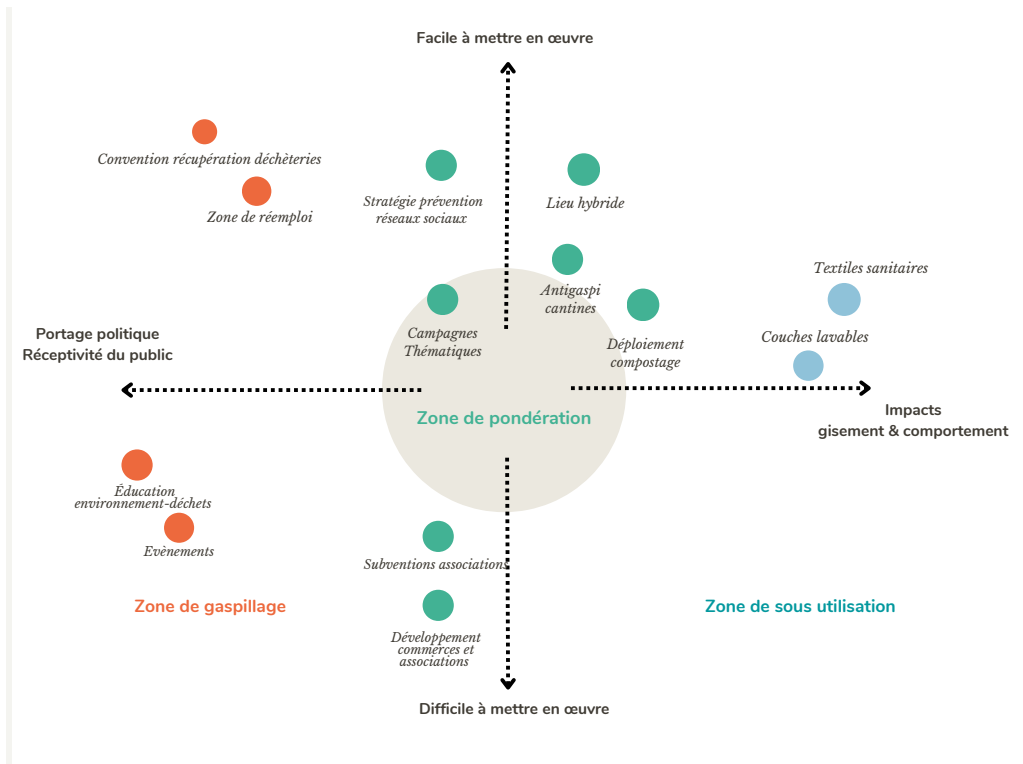




En utilisant ces critères, l'essentiel des projets a été positionné sur deux axes permettant de visualiser l'équilibre du PLPDMA en agissant sur deux leviers :

- La distinction entre les projets dont le portage politique et la réceptivité du public est forte, et les projets dont l'impact sur le gisement et le comportement est conséquent ;
- La mise en perspective de la facilité ou de la difficulté de mise en œuvre, qu'il s'agisse de coûts financiers et humains.

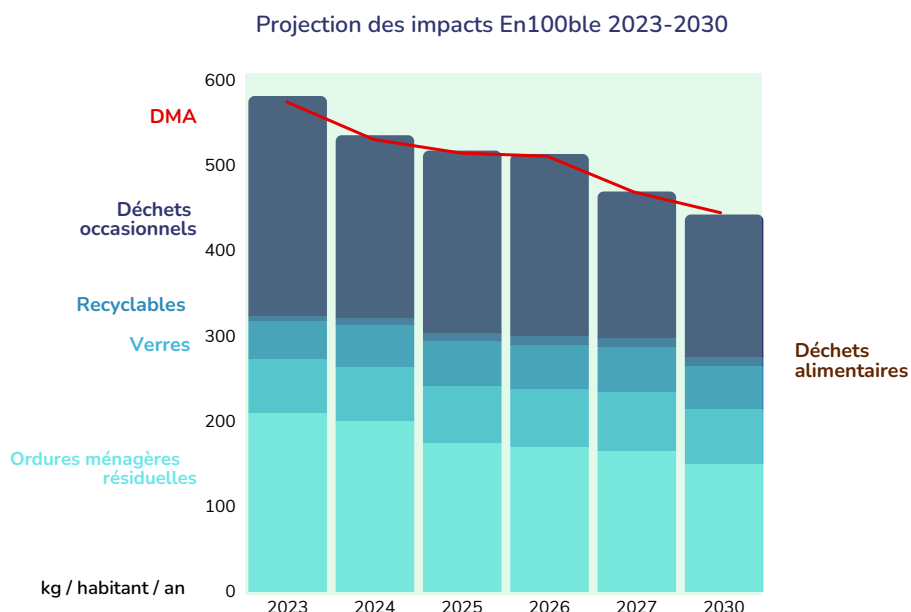
Cette analyse a donc permis la priorisation, la réorientation ou le maintien des actions à poursuivre au sein du PLPDMA.





LA NOUVELLE STRATÉGIE 2030

Le programme En100ble modifie le système de gestion des déchets du SEMOCTOM. Il est le fruit d'une large concertation du territoire et du travail d'un panel de citoyens. Il a permis de définir collectivement des solutions acceptables de réduction des déchets. Son déploiement est progressif autour de 3 leviers.



1. Réduire les déchets du quotidien

Une priorité au compostage des déchets alimentaires

Il va s'agir de former et d'équiper gratuitement les foyers pour développer le compostage chez soi ou en collectif, et créer des points de collecte dans chaque commune pour encourager à trier tous les déchets alimentaires.

Davantage de collecte de verre

La présence de bornes à verre se voit densifier et la collecte en porte-à-porte sera remplacée par de la collecte de proximité.

De plus, la pratique de **tri sélectif** plus simple est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2023, puisque le bac jaune accueille désormais tous les papiers et les emballages, avec la mise en application des extensions des consignes de tri.



2. Réduire les déchets occasionnels

L'objectif est de renforcer le développement du **broyage** à l'échelle locale, avec pour but d'établir 50 plateformes communales dédiées au broyage de branchages en pleine activité d'ici 2027. Cette initiative vise à détourner une part significative des déchets verts, en mettant l'accent sur la valorisation de proximité.

La création de **nouvelles filières** de recyclage rejoint cet objectif également, grâce à l'établissement de quatre nouvelles filières qui seront lancées dès 2023 : jouets, articles de bricolage et de jardinage, articles de sport et de loisirs, et polystyrène.

Concernant les **professionnels**, ces derniers seront toujours accueillis dans trois des déchèteries du SEMOCTOM mais des coûts accrus seront appliqués.

Parallèlement, un effort sera fait pour limiter l'accès des usagers, ceci étant une mesure qui contribuera à réduire les volumes de déchets. La moyenne étant de 6,8 passages par foyer par an (en 2021), l'objectif est de progressivement parvenir à un maximum de 12 passages par an et à un apport de 1 tonne par foyer d'ici 2027.

3. Mener des actions de prévention

L'orientation en matière de prévention est de réduire les gisements en s'appuyant sur les actions les plus à même d'avoir un impact à court et moyen termes. Cela concerne ainsi les actions pour :

- réduire le gaspillage alimentaire en conseillant les cantines scolaires pour adapter les achats et les repas ;
- réduire les protections hygiéniques jetables en aidant les jeunes filles, les femmes et les structures de la petite enfance à l'achat de solutions durables ;
- favoriser le déploiement du vrac avec des actions au niveau parlementaire pour renforcer la pression sur les industriels, tout en développant un tissu local de solutions pour les consommateurs.

Les fiches actions du PLPDMA qui suivent témoignent des objectifs de déploiement précis et étendus de ces orientations.



LA SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION PLPDMA

Dans le cadre du PLPDMA, nous avons ouvert une consultation publique sur le PLPDMA pour la période 2023-2027.

Nous tenons en premier lieu à remercier chaleureusement chaque personne qui a pris le temps de contribuer à cette consultation. Vos préoccupations et encouragements nous guident dans la mise en œuvre de mesures efficaces et adaptées. Nous restons déterminés à travailler ensemble en tant que communauté pour relever les défis de prévention des déchets de notre territoire.

Cette démarche a permis de recueillir les avis et les préoccupations de la communauté, contribuant ainsi à façonner nos actions futures.

La consultation s'est déroulée du 26 mai au 21 juin 2023. Nous avons envoyé **35 492** courriels contenant la présentation du PLPDMA et avons reçu 88 avis de la part des habitants. Parmi ces avis, 2 n'ont pas pu être pris en compte pour l'analyse, laissant 86 avis exploitables. Ces avis ont été reçus de manière équilibrée, couvrant toutes les Communautés de Communes (CDC) de notre territoire.

Pour traiter et analyser les avis, nous les avons regroupés en trois catégories principales : approbations, craintes et freins, ainsi que les questions et propositions, soit 225 idées, commentaires, suggestions exprimées.

Un tiers des avis « approbations » et « craintes » concernent effectivement le PLPDMA ; les autres remontées sont ou seront prises en compte dans d'autres instances. De manière plus notable, c'est 60% des propositions et questions qui concernent directement le contenu et les mesures du PLPDMA.

Les craintes et les freins portent sur le manque de références claires aux concepts clés de la prévention des déchets, le scepticisme quant à l'efficacité de certaines mesures (notamment liées aux réseaux sociaux et aux textiles sanitaires), et les défis liés à l'organisation domestique et à la sensibilisation de la population.

D'autres ont félicité notre engagement envers des actions moins populaires, comme la promotion de l'anti-gaspillage alimentaire et l'utilisation de couches lavables. Les thèmes discutés hors champ de la prévention des déchets concernent les déchèteries : proposition de modifications des règles d'accès (le poids, l'accessibilité, les autorisations spéciales) et la collecte : demande d'intervenir la collecte des OMR et du tri sélectif, d'augmenter la taille des containers et de mettre à disposition des bennes à déchets verts dans les communes.



PRÉOCCUPATIONS ET ENCOURAGEMENTS

Parmi les principales préoccupations et freins exprimés par la communauté, on retrouve :

- Le manque de références claires à des concepts essentiels de la prévention des déchets, comme la sobriété, le refus et la réduction ;
- Des doutes quant à l'efficacité de certaines mesures, notamment celles liées aux réseaux sociaux et aux textiles sanitaires ;
- Les défis liés à l'organisation domestique et à la sensibilisation de la population, ainsi que les nuisances potentielles liées au compostage ;
- Un accord manifeste avec les axes de prévention du PLPDMA ;
- Des félicitations pour l'engagement envers des actions moins populaires, comme la promotion de l'anti gaspillage alimentaire et l'utilisation de couches lavables ;
- Une satisfaction concernant les initiatives de compostage qui se veulent modulables et l'utilisation de composteurs.

QUESTIONS ET PROPOSITIONS

Parmi les sujets les plus discutés, on retrouve :

- La sensibilisation, qu'elle soit au tri, à la réparation des objets, au Stop Pub, aux déchets verts ou emballages souillés, représente 17% des propositions ;
- Le réemploi, en tant qu'initiatives dans des mairies, entre habitants, des consignes verre ou des zones de tri en cimetières ;
- Des actions agissant directement sur le comportement, telles que la facilitation à l'achat ou à la location, des actions motivantes à réduire ou des retours d'informations pratiques à l'habitant ;
- Le broyage pour une aide à location, à la mutualisation ou au broyage à domicile ;
- L'incitativité avec une révision des règles ainsi qu'une homogénéité sur le territoire ;
- Des actions vers les distributeurs, comme des expérimentations de réduction des emballages auprès des jardinerie, du secteur du bâtiment, entre autres ;
- D'autres sujets : compostage, partenariats, etc.

SENSIBILISATION

La communauté a exprimé un vif intérêt pour divers sujets de sensibilisation liés à la prévention des déchets. Les participants ont identifié plusieurs domaines clés où une sensibilisation accrue serait bénéfique. Parmi ces sujets figurent la réduction du gaspillage alimentaire, la promotion du tri sélectif et du compostage, la sensibilisation aux impacts environnementaux des produits à usage unique, et l'encouragement à adopter des habitudes de consommation durables.



Ces sujets de sensibilisation reflètent une volonté collective de mieux comprendre les implications de nos choix quotidiens en matière de déchets. Les retours de la consultation soulignent l'importance d'une communication claire et engageante pour éduquer et mobiliser la communauté autour de ces enjeux cruciaux de prévention des déchets.

BROYAGE

Lors de la consultation sur le PLPDMA, plusieurs suggestions concernant l'amélioration de la gestion des déchets verts ont émergé. Un point important concerne l'augmentation de l'offre de plateformes de broyage, leur accessibilité, notamment leurs plages d'ouverture, visant à offrir plus d'opportunités pour réduire les déchets verts.

Parmi les autres suggestions figurent l'établissement de modalités claires pour la location de broyeurs, la mutualisation de ces équipements et la possibilité de prendre rendez-vous pour le broyage. La promotion de l'achat de broyeurs individuels a également été mise en avant pour encourager les pratiques de broyage à domicile.

Ces retours mettent en évidence l'intérêt de favoriser des solutions de broyage plus accessibles et pratiques pour les déchets verts.

- Communiquer sur les déchets verts et les techniques et pratiques de valorisation de ces déchets dans le jardin ;
- Étudier le déploiement de soutien à l'achat ou la location de broyeur pour les particuliers en lien avec la stratégie de compostage ;
- Chercher les acteurs capables de développer du broyage à domicile pour réaliser une expérimentation.

LE RÉEMPLOI

Le réemploi en général a également été ciblé comme domaine d'amélioration, avec un accent particulier sur l'augmentation des initiatives de réutilisation.

Les consignes concernant le verre ont suscité un intérêt particulier, avec une demande de clarification et de promotion d'une meilleure gestion de ce matériau. Un souhait de développer davantage la filière du casier de bouteille consignée a par ailleurs été exprimé.

Parallèlement, la création d'espaces de réemploi au niveau communal a été suggérée, dans le but de faciliter la réutilisation d'objets et de matériaux.

En outre, l'idée d'une page dédiée sur le site SEMOCTOM.com pour faciliter les dons d'objets a été proposée. Pour encourager davantage l'engagement dans le réemploi, l'idée d'une zone de réemploi en déchèterie plus dynamique et impliquée a été évoquée.

Parmi les points notables, la nécessité d'améliorer la gestion des déchets dans les cimetières a été identifiée, notamment en renforçant les pratiques de réemploi et en instaurant des zones de tri.



- Expérimenter des actions de proximité, à l'échelle de la commune ou du quartier, pour le développement du réemploi ;
- Intensifier l'animation des espaces réemploi dans les déchèteries ;
- Proposer aux communes une fiche action et des supports de communication pour encourager le réemploi dans les cimetières.

L'INCITATIVITÉ

L'incitativité : Parmi les suggestions, il a été suggéré de prendre en compte la surface de l'habitat pour déterminer le nombre de collectes. L'idée d'introduire des mesures incitatives pour promouvoir des comportements responsables a été fortement soutenue. Cela pourrait inclure des systèmes de bonus-malus pour récompenser les efforts en matière de prévention des déchets. De plus, la prise en compte de la surface de propriété dans le calcul des taxes a été proposée, créant ainsi une incitation financière à la réduction des déchets. Enfin, l'uniformisation du montant de la taxe sur l'ensemble du territoire a été soulevée pour assurer une cohérence et une équité dans la contribution de chacun.

- Communiquer sur l'avancée de l'enquête d'impact incitativité sur le territoire.

LES ACTIONS AUPRÈS DES DISTRIBUTEURS

Au cours de la consultation sur le PLPDMA, des idées pour réduire l'impact environnemental des déchets plastiques ont été présentées. Des propositions ont été formulées pour encourager des actions spécifiques dans les jardineries, visant à réduire l'utilisation de plastique. Les suggestions incluent également une collaboration avec les industries pour promouvoir des pratiques plus responsables en matière de plastique. L'association des acteurs du secteur du bâtiment a aussi été mentionnée comme une possibilité pour réduire les déchets de manière collective. Dans le but de faciliter le recyclage, l'installation de points de collecte d'emballages aux sorties des magasins a été soumise.

Ces retours soulignent l'importance de l'implication de divers acteurs pour minimiser l'utilisation de matières, engageant à impliquer les industriels et secteurs spécifiques comme celui du bâtiment, des distributeurs ou des jardineries dans les actions à mener.

Ces suggestions soulignent la nécessité de combiner des incitations positives, des retours d'informations et des approches éducatives pour conduire à des habitudes plus durables en matière de gestion des déchets.

- Communiquer sur le devenir des déchets pour aider le passage à l'action des habitants ;
- Organiser un focus group avec les participants de la consultation publique et de la CCES chaque année sur les thèmes de la communication et de la sensibilisation.

Ces éléments ne modifient pas le contenu du PLPDMA mais l'enrichissent et engagent à améliorer et développer certaines thématiques, ainsi qu'à accentuer la communication sur certains aspects. Nombre de ces retours ont été entendus lors de la concertation préalable et de nombreux points sont déjà à l'étude.



AXE 1 : SENSIBILISATION ET COMMUNICATION

Faire connaître, partager et expérimenter

Le programme de prévention des déchets repose sur un double levier : celui de la réduction des gisements et celui de l'information et l'acceptabilité de la population des enjeux et actions proposées. Bien que cet axe de prévention ait un impact sur le gisement minime, son existence est l'une des conditions de faisabilité pour l'ensemble des autres mesures, et aide les habitants à connaître, partager et passer à l'action pour modifier leurs usages.

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

Utiliser des ressorts de l'action, de l'expérimentation et du jeu pour proposer des contenus d'éducation à l'environnement et diffusion des messages de prévention.

Fresque des Déchets junior, visite du site industriel du SEMOCTOM ou encore Escape Game

Objectif

Mettre en place des actions d'éducation à l'environnement en faveur des enfants et adultes dès 2023, en organisant des visites de site enrichies en prévention et en mobilisant l'Escape Game dans les écoles, les centres de loisirs et les événements du territoire.

Mise en œuvre

- Communiquer sur les animations auprès des communes, écoles, centres de loisirs et CDC
- Faire bénéficier de sessions d'Escape Game animées par un agent du SEMOCTOM ou former des animateurs dans les établissements ou centres de loisirs pour qu'ils l'animent ;
- Mettre à disposition des acteurs du prêt de matériel de sensibilisation ;
- Proposer aux écoles et aux centres de loisirs des animations de Fresque des Déchets junior pour leur public via Zéro Waste Bordeaux ;
- Accueillir les publics pour réaliser des visites du site industriel de Saint-Léon pour aborder les enjeux de la prévention des déchets.

Public

Jeunes publics de plus de 8 ans et tout public

Partenaires

Mairies, écoles, CDC, centres de loisirs, Trizzy, Zéro Waste Bordeaux

Moyens

- Chargés de Prévention des déchets
- Matériels nomades de présentation
- Supports et outils pédagogiques
- Convention de prêt de matériel

Indicateurs

- Nombre de visites de site par an > 12 à compter de 2024
- Nombre d'animations auprès des écoles et centres de loisirs dans chaque communauté de communes
- Nombre d'animations par Zéro Waste Bordeaux > 10 animations / an
- Nombre d'animations Escape Game réalisées > 50 animations / an



AXE 2 : ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS ET DÉVELOPPEMENT DU RÉEMPLOI

Développer les alternatives de consommation, les activités d'économie circulaire

CRÉATION D'UN LIEU HYBRIDE

L'achat d'un terrain pour créer une nouvelle unité en remplacement de la déchèterie de Saint Caprais de Bordeaux permet d'envisager un projet hybride plus ambitieux mêlant l'unité de service public à des activités économiques dédiées à l'économie circulaire et plus particulièrement à la réduction des déchets, sur une parcelle de 16 000 m² à St-Caprais-de-Bordeaux.

Objectif

- Réduire les déchets par le réemploi, la réparation, le « surcyclage », la préparation au recyclage ;
- Susciter le changement de comportement des habitants et des professionnels ;
- Créer un pôle d'activités économiques rassemblant des activités en lien avec l'économie circulaire ;
- Contribuer à rendre visible les filières, les lieux et structures de la réparation et de la vente en réemploi sur le territoire.

Mise en œuvre

- Accompagner la structuration d'un collectif d'acteurs de l'ESS avec ATIS en 2023-2024 ;
- Définir et mettre en œuvre le bâti nécessaire à la réalisation du lieu hybride avant fin 2024 ;
- Accompagner les acteurs de l'ESS engagés dans la réduction des déchets en soutenant une communauté active d'acteurs pour le développement du lieu hybride en 2025.

Public

Acteurs ESS, tout public

Partenaires

La Cabane à Projets, Complément'R, La Quincaillerie, Entre2Mondes, La Plastiquerie, RENEE, Terre&Océan, acteurs de l'ESS émergents, CDC des Portes de l'Entre-deux-Mers, ATIS, ECiTERR

Moyens

- Coordinatrice Promotion Acteurs et Territoire
- Accompagnement par ECiTERR sur le pôle ressources et le pôle économique
- Accompagnement par ATIS sur la création du pôle économique

Indicateur

- Existence pôle ressources en 2025



SOUTIEN DES ACTEURS ET COMMERCE ZÉRO DÉCHET

Projet qui vise à encourager et soutenir les efforts des acteurs du territoire dans le développement de solutions réduisant l'émission de déchets des résidents du territoire.

Objectif

Développer, après l'identification d'un problème ou d'un manque de solution, de façon transitoire, l'aide à la création d'initiatives ou leur essaimage sur les autres territoires.

Mise en œuvre

- Accompagnement méthodologique ;
- Subvention des acteurs de l'ESS, via des aides à l'achat, des hébergements, des facilitations, etc.

Indicateurs

- Nombre d'acteurs « accompagnés » > nombre d'acteurs année N-1
- Nombre de subventions versées
- Tonnages détournés

Public

Acteurs de l'ESS et des entreprises de l'économie circulaire

Partenaires

PETR, CDC

Moyens

- Coordinatrice acteurs et territoire, chargés de prévention
- Parcours d'accompagnement, ressources pour lancement de projets



VALORISATION DU RÉEMPLOI

Objectif

Identifier et valoriser les initiatives locales de réemploi, de réparation et de promotion du vrac en communiquant via le monitoring des réseaux sociaux et en soutenant des actions dédiées (Repair café, ateliers DIY, actions et événements des acteurs locaux, développement lieu hybride, etc.) ; Organiser des animations sur le thème du réemploi lors d'événements ou en déchèterie.

Mise en œuvre

- Communiquer sur les espaces de réemploi dans les déchèteries en 2023 ;
- Développer et valoriser les conventions d'autorisation de récupération de matériaux et/ou objets en déchèteries par des associations et artisans du périmètre en 2023 ;
- Ouvrir la matériauthèque sur Tresses.

Public

Tout public

Partenaires

Acteurs du réemploi de l'ESS, organisateurs d'événements, réseaux sociaux

Indicateurs

- Nombre de conventions de récupération > N-1



AXE 3 : LEVIERS POUR LE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT

Favoriser le passage à l'action et expérimenter des leviers financiers ou techniques

DIMINUTION DES TEXTILES SANITAIRES

Objectif

- Instaurer un dispositif d'aide à l'achat de protections réutilisables pour les collégiennes à l'aune de l'entrée dans la puberté en 2024 ;
- Étudier la faisabilité d'un mode de réduction des textiles sanitaires dans le secteur médico-social en 2025.

Mise en œuvre

- Conception avec les services de la DSDEN de santé d'un projet local dans les collèges du territoire ;
- Concevoir le dispositif d'aide à l'achat des textiles sanitaires lavables ;
- Rencontrer les établissements médico-sociaux pour audit et la faisabilité de réduction des textiles sanitaires en 2024.

Public

Famille de jeunes femmes prépubères
Établissements médico-sociaux

Partenaires

Conseil départemental, acteurs de l'ESS, réseaux sociaux, infirmières, DSDEN, établissements médico-sociaux

Moyens

- Chargé de Prévention des déchets
- Responsable Service aux publics
- Budget dédié à l'aide à l'achat

Indicateurs

- Existence d'une délibération d'aide à l'achat en 2024
- Ratio d'évitement des protections périodiques

ÉTUDE SUR LA TARIFICATION INCITATIVE

Concernant la tarification incitative, l'étude refonte lancée en 2020 a étudié des modalités d'incitation positive, voire de second rang. En effet, basculer sur une tarification incitative directe auprès des usagers n'a pas été étudié du fait du régime dérogatoire n°1 qui limite la mise en œuvre effective de l'incitativité.

Toutefois, du fait de la large concertation menée auprès des habitants, des acteurs et des élus locaux, la thématique de l'incitativité a été largement abordée. De ce fait, une étude sur l'impact d'un changement de régime dérogatoire a été menée à l'échelle de tous les EPCI membres du SEMOCTOM. Elle a été présentée en juin 2023 et a permis d'ouvrir une possibilité pour aller vers une homogénéisation du financement des déchets sur le territoire du SEMOCTOM.



Objectif

- Étudier et engager l'impact de l'incitativité à partir des rendus de la concertation et de la réalisation d'une étude d'impact fiscal d'un changement de régime dérogatoire en 2023 ;
- Rendre visible la production de déchets au niveau du ménage, retour d'informations (2024-2025).

Public

Tout public, CDC

Partenaires

CDC

ANTI-GASPILLAGE ALIMENTAIRE EN RESTAURATION SCOLAIRE

Si l'on prend en compte les mets qui n'ont pas été consommés par les convives, ceux produits en trop grande quantité par l'équipe de cuisine ou écartés lors de la phase de production, le gaspillage alimentaire se situe le plus souvent entre 150 et 200 g/personne. Les acteurs de la restauration collective ont l'obligation de réduire leur gaspillage alimentaire de 50 % d'ici 2025. Une expérimentation dans quatre cantines du territoire encourage à poursuivre et ajuster l'accompagnement proposé.

Objectif

Accompagner l'amorce de la démarche dans les cantines du territoire volontaires pour réduire leurs déchets alimentaires.



Indicateurs

- Nombre cantines accompagnées > 4 / an
- Quantité gisements évités / an

Mise en œuvre

- Accompagner les acteurs dans le diagnostic, la mise en œuvre et l'analyse des résultats de la pesée ;
- Proposer le prêt de matériel ou l'aide à l'achat du matériel ;
- Diffuser et valoriser les bonnes pratiques locales.

Moyens

- Chargés de Prévention des déchets
- Appui au diagnostic par acteurs spécialisés

Public

Service restauration des établissements scolaires

Partenaires

PETR, acteurs de l'ESS, réseaux sociaux, personnels des cantines, mairies, parents d'élèves, enseignants, élèves



AXE 4 : GESTION DE PROXIMITÉ DES DÉCHETS ALIMENTAIRES ET VÉGÉTAUX

Valoriser le déchet sur son lieu de production, améliorer la pratique du compostage et sensibiliser aux techniques alternatives de jardinage

Depuis 2006, le SEMOCTOM encourage ses usagers à trier et composter ses biodéchets non carnés. Pour cela, des composteurs sont distribués sur demande et contre facturation participative. Les flux détournés par la pratique de compostage individuel sont estimés à 40 kg/habitant/an dans des territoires qui ne sont pas fortement urbanisés. Le SEMOCTOM a donc envisagé le compostage individuel comme ressort premier du tri des déchets à la source tel que requis dès le 1^{er} janvier 2024. Une fois équipé, l'engagement de l'habitant dans la pratique du compostage repose sur une bonne information, accessible et profane, simple et permettant de gérer les impondérables rapidement. Ce changement de pratique repose autant sur la capacité à être équipé que sur l'acquisition ou le renforcement de pratiques de compostage.

DÉVELOPPER LE COMPOSTAGE

Objectif

Encourager les habitants dans les pratiques de compostage individuel ou collectif.

Public

Tout public

Partenaires

Mairies, Voix Publique, citoyens, prestataire pour enquête population

Mise en œuvre

- Rencontrer chaque foyer selon le phasage entre mai 2023 et juin 2025 ;
- Équiper les foyers non équipés en composteurs, bioseaux, sacs krafts, et développer des composteurs collectifs ;
- Déployer le maillage des points de collecte afin de valoriser les déchets alimentaires non compostés.



Moyens

- Marché public
- Visite messagers et distribution composteurs.
- Enquête sur intention de composter

Indicateurs

- Taux de foyers ciblés > 60%
- Nombre de foyers équipés
- Taux de couverture : foyers équipés/ foyers de la commune
- Suivi tonnage biodéchets et baisse des OMR à 30 kg/an/habitant



ACCOMPAGNEMENT DES HABITANTS AUX PRATIQUES DU COMPOSTAGE

Objectif

Permettre aux habitants de composter facilement ou de parfaire leur art du compostage.

Mise en œuvre

- Développer un agent conversationnel pour faire face aux questions et aux problèmes lors de la pratique du compostage ;
- Développer la formation compostage pour tous et un second niveau plus expert et référents de site ;
- Produire et diffuser des outils pratiques via des publications sur les réseaux sociaux, des flyers, des animations sur les marchés locaux, etc.

Indicateurs

- indicateur d'utilisation du Chatbot sur le site internet du SEMOCTOM
- Nombre de foyers visités ayant reçu le flyer compostage > 60% de la population ciblée
- Taux d'équipement composteurs de la population > 60%
- Nombre de formations réalisées

Public

Tout public

Partenaires

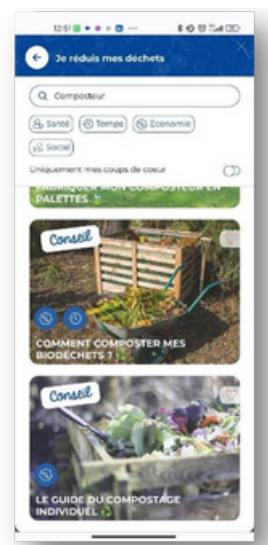
Trizzy, Au Ras du Sol, citoyens impliqués

Moyens

- Collaboration Trizzy x SEMOCTOM pour développer un assistant virtuel sur mesure « Chatbot » 24h/24, 7j/7 :
 - Il répond aux questions sur les déchets ;
 - Il propose des contenus enrichis de messages de prévention (vidéos, conseils, tutos) ;
 - Il localise les acteurs du réemploi et de l'économie circulaire, les points de collecte, les déchèteries, etc.
- Développement d'une offre de formation sur site ou au SEMOCTOM ;
- Éditer des documents d'aide « Compostage facile ».



Besoin d'aide pour vos déchets ? Je suis là !





DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE BROYAGE

Objectif

Détourner de 20 kg/habitant/an le volume de déchets verts apporté en déchèterie en 2027.

Mise en œuvre

- Développement des plateformes de broyage dans les communes ;
- Expérimenter l'efficacité de mise à disposition de broyeur à domicile pour les particuliers en 2024.

Indicateurs

- Nombre de plateformes ouvertes au public > 3 /an
- Quantité de déchets verts < 60 kg/habitant/an à 2030
- Suivi du nombre d'aide à l'achat/location /an

Public

Tout public

Partenaires

Communes, citoyens, déchèteries SEMOCTOM

Moyens

Aide à l'achat ou à la location de matériel adapté ;
Appui au développement de plateforme de broyage des communes (stabilisant) ;
Agent broyage formé et dédié à l'activité
Achat d'un broyeur complémentaire ;





AXE 5 : DÉVELOPPER UNE COMMUNAUTÉ ENGAGÉE SUR LE TERRITOIRE

Impliquer, consulter, relayer les actions de prévention

MONITORING PRÉVENTION SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Communiquer sur le territoire est crucial pour faire connaître les initiatives, partager les contenus et actualités et engager la population à expérimenter de nouvelles façons de réduire ses déchets. La communication sur les réseaux sociaux est un outil puissant pour promouvoir la prévention des déchets en raison de sa large portée, de sa capacité à éduquer et à informer, ainsi que de son potentiel pour créer une communauté engagée et influencer positivement les comportements individuels et collectifs.

Les réseaux sociaux permettent également de coordonner les efforts de prévention des déchets au sein de la communauté en facilitant la communication entre les acteurs.

Objectif

Mettre en place des actions de communication avec du contenu préventif, du relais des actions et des acteurs et de la valorisation des initiatives, via les réseaux sociaux Facebook et Instagram en faveur de la prévention des déchets dès 2023.

Mise en œuvre

- Créer des contenus préventifs sur la base des 5 axes du PLPDMA ;
- Relayer les initiatives et actualités de la prévention des déchets des acteurs de l'ESS ;
- Publier chaque semaine des contenus prévention sur les réseaux sociaux.

Indicateurs

- Nombres de publications annuelles > 50
- Amélioration de l'engagement total (nombres d'interactions : likes, commentaires, partages) : % à définir

Public

Tout public

Partenaires

Habitants, territoire, acteurs de l'ESS, mairies, CDC, PETR, organisateurs d'événements

Moyens

- Abonnements à des outils d'aide à la création de contenus visuels (Midjourney, Canva)
- Chargée de Prévention des Déchets
- Facebook Ads pour « booster » les contenus
- Réunion mensuelle avec Chargé de communication



FAVORISER ET ENTRETENIR LA COOPÉRATION ET LA CONCERTATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE

Objectif

- Faire de la prévention des déchets l'affaire du territoire en discutant ensemble du « Comment ? » (ajustement des objectifs SMART, indicateurs, etc.) ;
- Identifier les membres d'une communauté engagée, tels que les Guides et Maîtres Composteurs, Référénts de site, et des acteurs non formalisés de la prévention des déchets, et communiquer spécifiquement avec elle ;
- Identifier et organiser des temps et des espaces de dialogue, d'échanges avec les acteurs et les mettre en lien les citoyens, les acteurs de l'ESS, les particuliers engagés, les élus et les institutions, autour des axes de prévention des déchets ;
- Échanger autour de sujets tels que les enjeux des réseaux sociaux dans la prévention des déchets, l'émergence des nouveaux projets dont le lieu hybride, etc. ;
- Organiser un focus group pour identifier avec les acteurs engagés du territoire les leviers de fond et de forme des publications des réseaux sociaux pour 2024.

Indicateurs

- Nombre de réunions organisées par an
- Création base de données prévention des déchets

Public

Tout public

Partenaires

Habitants et acteurs de l'ESS, référents compostage, mairies, CDC

Mise en œuvre

- Promouvoir et rendre visible pour les habitants les actions et objectifs de prévention des déchets
- Identifier les citoyens engagés dans la prévention des déchets et proposer des temps d'échanges et partage d'initiatives
- Organiser des focus group avec les habitants dans la mise en œuvre de projets de prévention et déploiement des objectifs du PLPDMA
- Réunir les référents compostage pour faciliter le partage d'expériences

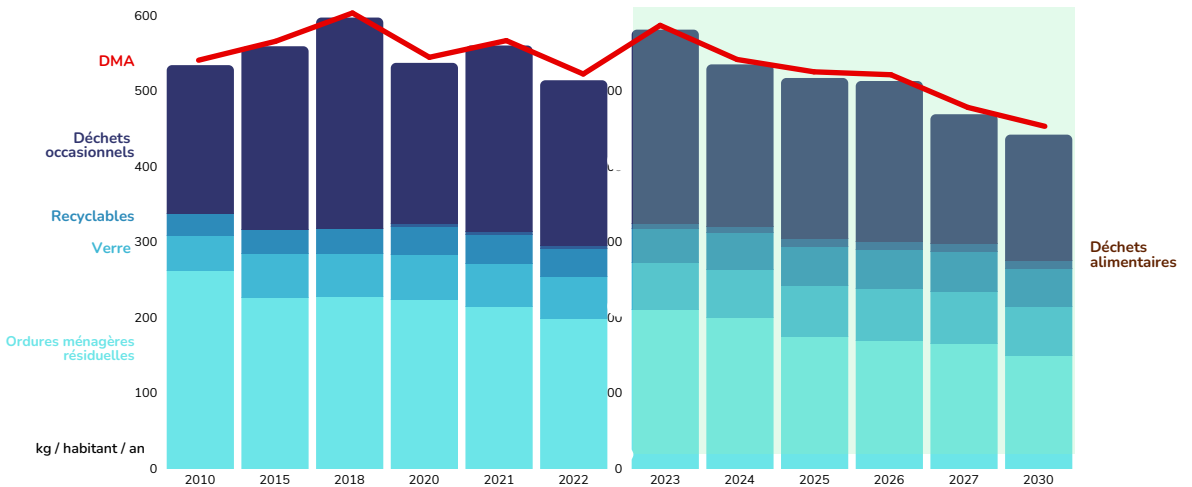
Moyens

- Direction prévention des déchets et mobilisation des territoires
- Support de communication dédiée à la prévention (5R, actions proposées, site internet)



ÉVALUATION ET SUIVI DU PLPDMA

Évolution des flux de déchets et projections objectifs En100ble 2010-2030



Le projet En100ble comme les objectifs de ce PLPDMA visent à réduire d'au moins 100 kg/habitant/an la quantité de déchets.

Pour suivre l'avancement et la progression de l'atteinte des objectifs, les indicateurs seront suivis annuellement pour ceux relevant de données chiffrées, accessibles et disponibles sur la base d'un tableau de bord présenté lors du CCES et aux comités syndicaux :

- Taux d'évolution des kg de DMA/habitant par rapport à 2010 (%) et à 2022 (%)
- Nombre de personnes relais mobilisées dans l'année
- Nombre d'actions d'éco-exemplarité réalisées par le SEMOCTOM
- Ratio des déchets verts en kg/ habitant/ an < 80 en 2030
- Taux d'équipement en composteur de la population du territoire %
- Intention de la population SEMOCTOM à composter > 60% [enquête]
- Nombre de demandes adressées au service de prévention / an
- Autres indicateurs dédiées aux actions de prévention du PLPDMA

Les résultats et le contenu du PLPDMA seront communiqués dans différentes instances et publics ; lors des réunions publiques régulièrement organisées dans les communautés de communes.



ANIMATIONS ET ÉVÈNEMENTS

Des actions écocitoyennes ont régulièrement lieu sur le territoire. Il s'agit de temps forts pendant lesquels des messages sur la réduction des déchets de manière générale peuvent être passés. De plus, plusieurs organismes programment annuellement des temps dédiés par thématique en lien avec la prévention des déchets.

Objectif

Organiser dès 2024 des rencontres périodiques sur le thème de la prévention des déchets et sur la promotion du réemploi lors d'évènements du territoire : vide-greniers, Tous au Compost, Semaine du Réemploi, Semaine Européenne de Réduction des Déchets, Semaine nationale de la réparation, etc.

Mise en œuvre

- Programmer des animations, temps de présence lors d'évènements ;
- Communiquer largement sur la thématique via les supports à disposition (Facebook, site internet, affichage, flyers, etc.).

Public

Tout public

Partenaires

Acteurs de l'ESS, organisateurs d'évènements, réseaux sociaux, mairies

Moyens

- Chargés de Prévention des déchets
- Matériels nomades de présentation
- Supports et outils pédagogiques
- Convention de prêt de matériel

Indicateurs

- Nombre de personnes sensibilisées
- Nombre d'animations réalisées/an > N-1

ESCAPE GAME

Où n'a jamais été de faire disparaître tous les déchets sur Terre ? C'est la fonction de la machine SP-00, issue de notre récent escape game. Malheureusement, la déclamation qui l'a conçu ne souhaite pas que l'on découvre son existence. Il a donc programmé son autodestruction.

Les joueurs ont 45 minutes pour empêcher la destruction de la machine et révéler au monde entier comment faire disparaître tous nos déchets.

60 MINUTES

TOUT PUBLIC, DES 8 ANS

GRATUIT

Animé par le SEMOCTOM et lors de déplacements après formation

THÈMES ABORDÉS

Prévention des déchets

Tri sélectif

ASPECTS LUDIQUES

Jeux de rôle, énigmes, réflexion

CONTACT

05 57 34 53 20
prevention@semoctom.com

VISITE PÉDAGOGIQUE DU SITE INDUSTRIEL DU SEMOCTOM

Le Semoctom vous ouvre ses portes afin de faire découvrir aux enfants les métiers de la vie des déchets. Leur esprit pourra être ainsi activé sur les thèmes de déchets, le bâtiment de sur et, le métier de trieur et les équipements utilisés et la destruction.

Attendez le traitement des déchets à grande échelle ?

THÈMES ABORDÉS

Tri sélectif

Fonctionnement mécanique

Vulcanisation et recyclage

Prévention des déchets

60 À 90 MINUTES

Durée adaptative du lundi au vendredi, à partir de 13.30

ENFANTS, DES 8 ANS

GRATUIT

Seuls les frais de déplacements sont à charge des visiteurs.

ASPECTS LUDIQUES

Expériences, découvertes, démonstrations, ateliers de déchets

CONTACT

05 57 34 53 20
prevention@semoctom.com



GLOSSAIRE

ABJ	Articles de Bricolage et Jardin
ACV	Analyse du cycle de vie
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AMORCE	Association nationale des collectivités territoriales et des professionnels pour la gestion de l'énergie, des déchets, de l'eau, et de l'assainissement en faveur de la transition écologique et de la protection du climat
ASL	Articles Sport et Loisirs
A3P	Animateurs des plans et programmes de prévention des déchets
Biodéchets	Les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires. Biodéchets = déchets alimentaires et déchets verts
BOM	Benne à Ordures Ménagères utilisée dans des secteurs étroits inaccessibles pour les bennes classiques
Caractérisation	Échantillonnage qui sert à déterminer la composition des déchets collectés par le service public sur une aire géographique définie. Concrètement, des échantillons de déchets sont prélevés selon des protocoles normalisés (et un plan d'échantillonnage adapté) puis triés sur une table de tri en différentes catégories (déchets putrescibles, papiers, cartons, plastiques...)
Chatbot	Programme informatique nommé agent conversationnel qui dialogue avec son utilisateur
Contribution économique des entreprises	Sommes appelées par le SEMOCTOM aux communautés de communes à la redevance (RI ou REOM) au titre de la collecte et du traitement des déchets des entreprises présentes sur leur territoire
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CCES	Commission consultative d'élaboration et de suivi
CDC	Communauté de communes
CE	Code de l'environnement
CND	Conseil national des déchets
CS	Collecte sélective (dédiée au flux de tri des papiers et emballages généralement)
CNFPT	Centre National de la Fonction Publique Territoriale



Déchets	Toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire. Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit, ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon
DASRI	Déchets d'activités de soins à risques infectieux, tous les déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire
DDS	Déchets diffus spécifiques ménagers issus d'un produit chimique pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement
DEA	Déchets d'éléments d'ameublement issus de produits dont la fonction principale était l'aménagement d'un lieu et qui assuraient l'assise, le couchage, le rangement, le plan de pose ou de travail
DEEE ou (D3E)	Déchets constitués par des équipements électriques ou électroniques en fin de vie fonctionnant à l'électricité. Ex. : ordinateurs, imprimantes, téléphones portables, appareils photos numériques, réfrigérateurs, jeux électroniques, télévisions, etc.
DIY Do It Yourself	"À faire soi-même"
DMA	Déchets ménagers et assimilés ou provenant des activités économiques et collectés dans les mêmes conditions. Les déchets assimilés correspondent aux déchets des activités économiques (d'origine artisanale et commerciale) qui, compte tenu de leurs caractéristiques et des quantités produites, peuvent être collectés sans sujétions techniques particulières
DSDEN	Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
EIT	Écologie Industrielle et Territoriale est un mode d'organisation entre plusieurs acteurs économiques ayant une logique collective de mutualisation et d'échanges. Exemple : les déchets des uns deviennent les ressources des autres
Economie Circulaire	Mode de production des biens et services limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et de l'énergie. L'économie circulaire s'oppose à l'économie linéaire (extraction → production → consommation → déchets)
Economie de la fonctionnalité	L'économie de fonctionnalité consiste à remplacer la notion de vente du bien par celle de la vente de l'usage du bien
Eco-organisme	Un éco-organisme est en France une société de droit privé, à but non lucratif, détenue par les producteurs et distributeurs pour prendre en charge, dans le cadre de la Responsabilité élargie du producteur (REP), la fin de vie (= prévention, réemploi, collecte, traitement) des équipements qu'ils mettent sur le marché
ECT	Extension des consignes de tri
ESS	Économie sociale et solidaire
FEDEREC	Fédération professionnelle des entreprises du recyclage



Gisement d'évitement	Quantité annuelle de déchets issus d'un produit ou d'une catégorie de produits pouvant être directement impactée par la mise en œuvre d'une ou plusieurs actions combinées de prévention
GA	Gaspillage alimentaire
ICPE	Installations classées pour la protection de l'environnement
Matériaux à recycler	Ils sont collectés dans les bacs à couvercle jaune ou apportés en déchèterie. Ce sont les bouteilles et flacons en plastique, les emballages en carton, les emballages en acier ou aluminium, le papier et les bouteilles, pots et bocaux en verre
MODECOM	Méthode de caractérisation des ordures ménagères
NACE	Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne
OMA	Ordures ménagères et assimilées (OMR et tri)
OMR	Ordures ménagères résiduelles
Prévention	Mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, et qui concourent à la réduction de la quantité de déchets générés et/ou à la réduction de leur nocivité
PAV	Points d'apport volontaire
PCET	Plan climat énergie territorial
PCAET	Plan climat-air-énergie territorial
PCDA	Point de Collecte des Déchets Alimentaires
PE	Polyéthylène
PET	Polytéraphthalate d'éthylène
PME	Petites et moyennes entreprises
PLP	Programmes locaux de prévention
PLPDMA	Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés
PRSE	Plan régional santé-environnement
PRPGD	Plan régional de prévention et de gestion des déchets
PNA	Programme national pour l'alimentation
PNPD	Programme national de prévention des déchets
Recyclage	Réintroduction des matériaux issus des collectes sélectives dans le cycle de production d'autres produits équivalents ou différents
Réemploi	Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus
Réutilisation	Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau
RI	Redevance incitative composée d'une part fixe (abonnement) et d'une part variable (fonction du nombre de levées supplémentaires). Sa finalité est la réduction des tonnages de déchets non recyclables et le développement de nouveaux comportements (tri, compostage, réemploi, etc.)



RS	Redevance spéciale, en complément de la TEOM, elle est destinée à financer la collecte et le traitement des déchets des entreprises assimilables aux ordures ménagères. Elle permet de ne pas faire supporter ces coûts par les ménages
REOM	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères calculée sur la base de critères définis par la collectivité (ex : nombre de personnes au foyer)
REOM(i)	Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (incitative)
REP	Responsabilité élargie du producteur : obligation pour les fabricants, distributeurs et importateurs de prendre en charge, notamment financièrement, la gestion des déchets générés par les produits qu'ils ont mis sur le marché. On compte en France une quinzaine de filières à REP (emballages, papier...)
RSE	Responsabilité sociétale des entreprises
SERD	Semaine européenne de la réduction des déchets
SPGD	Service public de gestion des déchets
SRBTP	Syndicat des recycleurs BTP
SRDEII	Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation
TEOM	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères calculée sur la moitié de la valeur locative cadastrale
TEOM(i)	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (incitative)
TGAP	Taxe Générale sur l'Activité Polluante
TLC	Textile linge de maison chaussures (filière REP)
TI	Tarifcation incitative
TPE	Très petite entreprise
TZDZG	Territoire « zéro déchet, zéro gaspillage »
UNED	Union nationale des exploitants du déchet
UNICEM	Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction
UNPG	Union nationale des producteurs de granulats
Valorisation	Terme générique recouvrant le recyclage, la production d'énergie à partir de l'incinération des déchets, ainsi que le réemploi, la réutilisation et la régénération
ZWF	Zéro Waste France
5R	Philosophie d'actions qui permet de limiter la production de déchets en adoptant 5 gestes : Refuser, Réduire, Réutiliser/Réparer, Recycler, Rendre à la terre



Syndicat de l'Entre-deux-Mers Ouest pour la Collecte
et le Traitement des Ordures Ménagères
9 route d'Allegret 33670 Saint-Léon

Contact : prevention@semoctom.com

www.semoctom.com

